

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3068

14 décembre 2011

SOMMAIRE

AIPP Pooling I S.A.	147236	Lucy Holding S.à r.l.	147240
Alternative Strategy Advisory S.A.	147246	Multi Manager Access	147240
Architext	147261	Olympia Capital Luxembourg S.A.	147249
Aux Trois Epices S.à r.l.	147239	Opportunity Fund III Property III S.à r.l.	147264
Bafli Sàrl	147239	Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.	147264
Carey Finance S.à r.l.	147239	Sphinx Luxco A S.à r.l.	147254
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.	147257	Sphinx Luxco B S.à r.l.	147261
Cidron IVD S.à r.l.	147218	SPH S.à r.l.	147234
Cudillero Holding S.A.	147246	UBS Global Solutions	147257
Damalisi S.A.	147246	UBS Target Fund	147260
Dawning International S.A.	147249	Urban Garden S.A.	147232
Dectra S.à r.l.	147247	Valiance Infrastructure Management Company S.A.	147237
Eaton Holding II S.à r.l.	147247	Van Cauter - Snauwaert & Co S.à.r.l. ...	147231
eepi Luxembourg	147240	VCEP Holding S.à r.l.	147260
Elocaremi	147258	VCM Investment III S.A.	147261
Eunergo S.A.	147236	Vendome Investissement S.A.	147231
European Technical Graphics S.A.	147247	Vesta Investment Sicav	147231
Européenne de Techniques et de Gestion S.A.	147248	Vica S.A.	147261
EVP Soparfi Luxembourg S.A.	147248	Viria Holding S.A.	147231
Gib International S.A.	147233	Voskhod Capital S.à r.l.	147248
Grands Magasins Porte Ouverte	147253	Wattenwil S.A.	147232
Hair Luxe S.à r.l.	147248	Wigham House (Barking) S.à r.l.	147232
Ignis Global Funds Sicav	147253	Witraloc S.à.r.l.	147232
"Immo Nataly Consulting"	147236	WJH Holdings Sàrl	147234
Intelsat Operations S.A.	147233	Wolff A.G.	147234
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	147235	X-Concept S.A.	147234
J.P. Barthelme S.à r.l.	147253	YG IP S.à r.l.	147247
KAILAS Commodity Trading S.à r.l.	147235	Zamataimmo S.A.	147235
KAILAS Commodity Trading S.à r.l. & Cie Secs	147236	Zenessa S.A.	147236
Leumi Global Managers Fund	147253	Zigzag	147235
Long Wave S.A.	147257		

Cidron IVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.334.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the 29th of September,
Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cidron IVD Limited, a private company incorporated on September 27, 2011 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

The founder is here represented by Raymond Thill, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office – Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", a limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the Company Act and the laws of September 18th, 1933, as amended and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present Articles.

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, these Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole Shareholder, he exercises the powers attributed to the General Shareholders' Meeting.

Art. 2. Definitions. «Articles» means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

“Available Amount” means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

«Board of managers (conseil de gérance)» has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

«Class A Preferred Shares» means the preferred shares of class A and «Class A Preferred Share» means any of them;

«Class B Preferred Shares» means the preferred shares of class B and «Class B Preferred Share» means any of them;

«Class C Preferred Shares» means the preferred shares of class C and «Class C Preferred Share» means any of them;

«Class D Preferred Shares» means the preferred shares of class D and «Class D Preferred Share» means any of them;

«Class E Preferred Shares» means the preferred shares of class E and «Class E Preferred Share» means any of them;

«Class F Preferred Shares» means the preferred shares of class F and «Class F Preferred Share» means any of them;

«Class G Preferred Shares» means the preferred shares of class G and «Class G Preferred Share» means any of them;

«Class H Preferred Shares» means the preferred shares of class H and «Class H Preferred Share» means any of them;

«Class I Preferred Shares» means the preferred shares of class I and «Class I Preferred Share» means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

«Company Act» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

«General Shareholders’ Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Ordinary Shares» means the ordinary shares «Ordinary Share» means any of them;

«Shares» means the Shares of each class and “Share” means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The Company’s name is "Cidron IVD S.à r.l."

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operations which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company’s Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The subscribed capital of the Company is set at Forty-Eight Thousand Five Hundred Pound Sterling (GBP 48,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
- Forty (40) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Forty (40) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;

- Forty (40) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Forty (40) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Forty (40) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Forty (40) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Forty (40) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Forty (40) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
 - Forty (40) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- All with a nominal value of One Hundred Pound Sterling (GBP 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the Shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Save as provided in the present article, each Share shall rank pari passu with every other Share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The Shares are freely transferable between the Shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless approved by special resolution of the Shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be cast at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Shares;
- (ii) Class H Shares;
- (iii) Class G Shares;
- (iv) Class F Shares;
- (v) Class E Shares;
- (vi) Class D Shares;
- (vii) Class C Shares;
- (viii) Class B Shares; and
- (ix) Class A Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the board of managers (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the board of managers (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a special resolution of the Shareholders adopted in compliance with as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of

Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by one or several managers who need not be Shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary Shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of managers attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The General Shareholders' Meeting may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolution of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one Class B manager.

The board of managers may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Managers' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager. However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the General Shareholders' Meeting has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the signatures of at least one Class A Manager and one Class B Manager signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers any two of the managers and, in the event of classes of managers, by a Class A Manager and a Class B Manager signing jointly.

Art. 15. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at General Shareholders' Meeting.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the Shareholders number is less than twenty-five.

In that case, each Shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a manager of the Company.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting and whose Shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the Shareholders of the Company entitled to vote at a General Shareholders' Meeting 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second Shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of Shareholders are immediately sent by registered letter to the Shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting Shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every General Shareholders' Meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole Shareholder exercises alone the powers attributed to the General Shareholders' Meeting by the dispositions of Section XII of the Company Law

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole Shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and Shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the General Shareholders' Meeting together with the balance sheet.

Art. 20. Each Shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary Shareholders' resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the company.

A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed with the liquidation, assuming responsibility for all assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 23. The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Applicable law

Art. 24. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin on the date of incorporation and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the 485 (four hundred and eighty-five) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron IVD Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 48,500 (forty-eight thousand Sterling Pound) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

and

Mr Andrew Bennett, private employee, born in Glasgow on August 7, 1969, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

and

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA.

In accordance with article fourteen of these Articles, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Comparaît:

Cidron IVD Limited, une société privée constituée le 27 septembre 2011 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Fondateur ici représenté par Monsieur Raymond Thill en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi sur les sociétés commerciales et les lois du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts.

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de Parts Sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de Parts Sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les Parts Sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de Parts Sociales en circulation à un moment donné;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales.

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute Assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société.

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elle;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. La dénomination de la société est Cidron IVD S.à r.l.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts approuvée par une résolution spéciale des Associés.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital souscrit de la Société est fixé à Quarante-Huit Mille Cinq Cents Livres Sterling (GBP 48,500) divisé en:

- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Quarante (40) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;

Chacune d'une valeur nominale de Cent Livres Sterling (GBP 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Aucune cession de Parts Sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale par résolution spéciale. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;

- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution spéciale de l' / des Associé(s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des gérants qui assistent en personne. Le Président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'Assemblée Générale des Associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'Assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'Assemblée Générale des Associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution.

Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant. Cependant, les résolutions circulaires devraient être utilisées qu'en cas d'urgence quand une réunion du conseil de gérance n'a pas pu être convoquée dans les délais requis.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant classe B signant conjointement.

Art. 15. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en Assemblées Générales.

Toutefois, la tenue d'Assemblées Générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant leur approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des Associés, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés représentant plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés représentant plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première Assemblée, une seconde Assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième Assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute Assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés par les dispositions de la section XII de la loi sur les Sociétés Commerciales.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'Associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et Associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution spécial des Associés. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution spéciale de l'Assemblée Générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et au détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de toutes dépenses afférentes à la liquidation, le résultat de la liquidation sera distribué aux actionnaires selon les règles établies pour la distribution de dividendes afin

d'obtenir un résultat économique identique à celui qui aurait été obtenu si la distribution avait été faite selon ces mêmes règles.

Loi applicable

Art. 24. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Les 485 (quatre cent quatre-vingt cinq) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron IVD Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 48,500 (quarante-huit mille cinq cents Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Et

Monsieur Andrew Bennett, employé privé, né le 7 août 1969 à Glasgow, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Et

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steennis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

Conformément à l'article 14 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un de ses gérants de classe A et un de classe B.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 octobre 2011. LAC/2011/43724. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011

Référence de publication: 2011149162/711.

(110173691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Vesta Investment Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.529.

Suite à la démission de Monsieur Paulo Antunes Das Neves de son poste d'administrateur de la Société et à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant avec effet au 19 août 2011, le Conseil d'Administration se compose, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, de:

- Monsieur Alessandro Bottinelli, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- Monsieur Régis Leoni,
- Monsieur Vincent Frederick.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour Vesta Investment SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011152912/19.

(110177656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Viria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.319.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011152251/13.

(110177236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Van Cauter - Snauwaert & Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.610.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152248/10.

(110176778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Vendome Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.832.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152249/10.

(110176810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Urban Garden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 163.545.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 6 octobre 2011 que:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de déléguer à Marc WAGNER, né le 13 juin 1980 à Ettelbruck, administrateur de catégorie A de la société, demeurant professionnellement au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion. Cette délégation est faite dans le respect de l'autorisation préalable octroyée à l'article 12 des statuts. Il aura le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011153391/20.

(110178564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Wigham House (Barking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.400.

Par résolutions signées en date du 18 octobre 2011, l'associé unique a décidé de nommer René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152254/13.

(110177056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Wattenwil S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152255/9.

(110176980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Witraloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152257/10.

(110176835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signature.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 61.588.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011152560/22.

(110177503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 156.669.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, en date du 28 octobre 2011, que les mandats en tant que membres du conseil d'administration, de Monsieur Michael McDonnell, Monsieur Phillip Spector, Monsieur Jean Flavien Bachabi et Monsieur Simon Van De Weg ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Il résulte du même procès-verbal que le mandat de Audit&Compliance S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société a également décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Jean-Flavien Bachabi, en qualité de Président Directeur Général, né le 27 janvier 1957 à Tanguieta (Bénin) et demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;
- Phillip Spector, en qualité de Vice Président et Secrétaire Adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

As a result of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company which were taken on 28th October 2011, the mandates of Mr Michael McDonnell, Mr Jean-Flavien Bachabi, Mr Phillip Spector and Mr Simon Van De Weg as members of the Board of Directors were renewed, their mandate being terminated during the Annual General Meeting ruling on the accounts of the Company for the financial year ending on 31st December 2011.

The mandate of Audit&Compliance Sàrl as auditor was renewed until the Annual General Meeting of Shareholders ruling on the Company's accounts for the financial year ending on 31st December 2011.

Furthermore, the Board of Directors of the Company, decided to renew the mandate of the following persons as delegates in charge of the daily management (each acting in their capacity as stated hereafter) of the Company with effect from 28th October 2011, for a period ending upon the General Meeting approving the annual accounts of the Company as of 31st December 2011, each having an individual signing authority for any matter relating to the daily management of the Company:

- Jean-Flavien Bachabi, acting in his capacity of Chief Executive Officer, born on 27th January 1957 in Tanguiéta (Benin) and residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Phillip Spector, acting in his capacity of Vice President and Deputy Secretary, born on 15th July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC, USA;

- Simon Van De Weg, acting in its capacity of Secretary, born on 27th April 1972 in Paget (Bermuda) and residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

To be published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9th November 2011.

On behalf of the Company

Signature

Référence de publication: 2011153491/52.

(110178259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

X-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.460.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Un administrateur

Référence de publication: 2011152262/11.

(110176923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**SPH S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WJH Holdings Sàrl).**

Capital social: USD 1.300.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011152258/14.

(110177095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Wolff A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-7463 Pettingen, 7, Chemin d'Essingen.

R.C.S. Luxembourg B 134.506.

Je vous informe que je démissionne avec effet au 1^{er} janvier 2011 de mon mandat d'administrateur de la société WOLFF AG, RCSL N° B 134.506, domiciliée à 7, chemin d'Essingen, L-7463 Pettingen.

Signature.

Référence de publication: 2011152260/10.

(110176797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

—
EXTRAIT

Un des associés de la Société, ITT Industries Holdings S.à r.l. a changé sa dénomination sociale en "Xylem Holdings S.à r.l.", 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011152263/14.

(110176518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

KAILAS Commodity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.586.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 7 novembre 2011, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Monsieur Denis DADSHEV

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2011152305/16.

(110177124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Zigzag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 7, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152267/10.

(110177211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Zamataimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 31.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152269/9.

(110177151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Zenessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.655.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011152270/11.

(110177170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Eunergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.032.

Par la présente, nous vous prions de noter que nous dénonçons le siège social de votre société avec effet au 2 Novembre 2011.

Nous vous prions également de noter que la convention de domiciliation conclue entre votre société et Wilson Associates est également dénoncée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 Novembre 2011.

Wilson Associates

Signature

Référence de publication: 2011152273/14.

(110176350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

"Immo Nataly Consulting", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 37, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 98.508.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152275/10.

(110177065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011152278/12.

(110177094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

KAILAS Commodity Trading S.à r.l. & Cie Secs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.993.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 07 novembre 2011, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Monsieur Denis DADSHEV
Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2011152306/16.

(110177122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Valiance Infrastructure Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.793.

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company "Valiance Infrastructure Management Company S.A." a société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on April 8th, 2008, published in the Recueil du Mémorial C, Number 1116 on May 7th 2008, filed with the Trade and Companies register in Luxembourg under section B number 137793.

The meeting was opened at 2.45 p.m. and was presided by Ms. Elisabeth LASKY, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr. Celso GOMES, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

1. Decision to voluntarily put into liquidation the company Valiance Structure Management Company SA.
2. To accept the resignation of the members of the board of directors and of the statutory auditor and to give them full and entire discharge.
3. Appointment of a liquidator and establishment of his powers.
4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to dissolve and to voluntarily put into liquidation the Company as of today.

Second resolution

The General Meeting accepts the resignation of the board of directors and the statutory auditor and gives them full and entire discharge for their mandate until this day.

Third resolution

The General Meeting appoints Mr. Roger CAURLA, maître en droit, born on October 30th 1955 in Esch-sur-Alzette, residing in L-3912 Mondrange, 19, rue des Champs, as liquidator of the Company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.00 p.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 750,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the German texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den siebenundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Valiance Infrastructure Management Company S.A." mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Me Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitz in Sanem am 9. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1116 vom 7. Mai 2008, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 137793.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Fräulein Elisabeth LASKY, Privatbeamte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Celso GOMES, Privatbeamter, ansässig in Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte die Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die Tagesordnung der Ausserordentlichen Generalversammlung lautet:

- 1.- Beschluss die Gesellschaft Valiance Infrastructure Management Company S.A. aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2.- Annahme des Rücktrittes des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars und Entlastung.
- 3.- Ernennung des Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse.
- 4.- Verschiedenes.

II) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist.

IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft Infrastructure Management Company S.A. aufzulösen Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Valiance und in Die Versammlung akzeptiert den Rücktritt des Verwaltungsrates und des Rechnungskommissars und erteilt ihnen volle Entlast für ihr Mandat bis zu diesem Tag.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Herrn Roger CAURLA , maître en droit, geboren am 30. Oktober 1955 in Esch-sur-Alzette, wohnhaft in L3912 Mondercange, 19, rue des Champs, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen für die Ausübung seines Mandats außer den Beschränkungen des Gesetzes oder der Statuten der Gesellschaft.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 15.00 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 750,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der des Englischen in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Antrag der erschienen Parteien, die vorliegende Urkunde in Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Version, und dass, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Version ausschlaggebend sei.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé:, E. LASKY, N. GLOESENER, C. GOMES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48506. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011

Référence de publication: 2011152246/115.

(110176967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Aux Trois Epices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 1, rue Félix Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 153.370.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152280/9.

(110177043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Bafli Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152281/10.

(110177071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Carey Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 97.949.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Carey Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011152284/15.

(110177010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.445.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multi Manager Access
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Mathias Welter / Benjamin Wacker
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011152312/13.

(110177032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

eepi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 94.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152350/9.

(110177279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Lucy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 164.393.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B141602,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 28 September 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Lucy Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Europe 5Q S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 151600 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141602,

ici représentée par Mademoiselle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 septembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la « Société ») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Lucy Holding S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par BRE/Europe 5Q S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.600, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. NOBLET - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44658. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre novembre de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011150650/298.

(110175456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en session extraordinaire le 28 octobre 2011 au siège social que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée, et que Madame Beatriz Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommée administrateur, avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011152285/15.

(110176566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.651.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alternative Strategy Advisory SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011152389/11.

(110177827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Damalisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9536 Wiltz, 1, avenue Nicolas Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 96.101.

—
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé
des actionnaires tenue au siège de la société en date du 8 août 2011*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «DAMALISI S.A.»:

- l'acceptation de la démission de Monsieur Lionel ROCHETTE de son poste d'administrateur de la société DAMALISI, avec effet au 15 avril 2011;

- la nomination en tant qu'administrateur, pour une période de six ans allant jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de l'an 2017, de Monsieur Guy FLAMMANG, né à Differdange le 5 juillet 1963, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 132, rue de l'Alzette.

Pour extrait conforme.

Wiltz, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152291/17.

(110176541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

YG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 158.763.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 3 novembre 2011

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Aubry Kessel, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions gérant de la Société avec effet au 24 octobre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société sera composé de 24 octobre 2011 comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant)
2. Monsieur Matthijs BOGERS, (gérant)
3. Monsieur Neil James BARNETT (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011152346/17.

(110176993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Dectra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 76.700.

La nouvelle adresse de l'associé et du gérant unique Monsieur Per-Eric ANDERSSON, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1954 à Frustuna (Suède), est à L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

DECTRA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011152292/14.

(110176611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152294/10.

(110177002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

European Technical Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 96.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152298/10.

(110177144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.704.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé daté du 25 août 2011 que l'associé unique LION EQUITY SA, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a cédé à la société SBI INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Poseidonos 1, Ledra Business Center, Egkomi, 2406, Nicosia, Cyprus, dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée VOSKHOD CAPITAL S. à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160704, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse-Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le capital social de la société VOSKHOD CAPITAL S. à r.l. représenté par 20 parts sociales est détenu comme suit depuis le 25 août 2011:

LION EQUITY SA:	10 parts sociales
SBI INVESTMENTS LIMITED:	10 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011153406/20.

(110178519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Européenne de Techniques et de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 113.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152299/10.

(110177102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

EVP Soparfi Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 71.948.

Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Anonyme EVP SOPARFI LUXEMBOURG S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 71948.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2011152300/10.

(110176628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Hair Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 5, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 147.301.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la société HAIR LUXE S.à r.l., décision prise au siège social de la société en date du 2 novembre 2011, que:

- Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat à L-1148 Luxembourg, 5, rue Jean l'Aveugle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011152302/14.

(110176662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Dawning International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.889.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DAWNING INTERNATIONAL SA, en liquidation volontaire, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B58889, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23 rue Beaumont dénoncé en date du 3 janvier 2007.

Ce même jugement a ordonné sa publication par extrait au Mémorial et a dit que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, mettant le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Emilie Macchi

Le liquidateur

Référence de publication: 2011153470/20.

(110178516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.789.

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Olympia Capital Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B52 789, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 18 du 11 janvier 1996; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 13 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2473 du 19 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Toutes les DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE (2.950) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Refonte complète des statuts

2) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée décide la refonte complète des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut fournir des services de conseil à des organismes de placement collectif comprenant des fonctions de support en matière de distribution des parts de ces organismes de placement collectif

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 73.128,59 (soixante-treize mille cent vingt-huit euros et cinquante-neuf cents), représenté par 2.950 (deux mille neuf cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6.

1. Cessions

Les cessions d'actions peuvent être effectuées librement entre les actionnaires.

Par «cession» au sens des présents statuts, il faut entendre toute mutation, à titre gratuit ou à titre onéreux, par quelque mode que ce soit, résultant d'une vente, d'un apport, d'une fusion et autres opérations assimilées, d'une donation ou d'un échange d'une ou plusieurs actions de la société.

Toutes les cessions à des tiers envisagées par les actionnaires et portant sur des actions qu'ils détiennent ou détiendront au sein du capital social de la société OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., sont soumises à l'agrément du conseil d'administration, tel que prévu au paragraphe II ci-après.

2. Clause d'agrément

Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant en ligne directe, toute cession d'actions à quelque titre que ce soit, à un tiers non associé doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration.

Une demande d'agrément doit, en conséquence, être notifiée à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit indiquer les noms, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, ainsi que le prix de la cession. L'agrément résulte soit d'une notification de l'agrément par la société, soit du défaut de réponse de celle-ci dans le délai de trois mois à compter de la demande.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé et à moins que le cédant décide de renoncer à la cession envisagée, le conseil d'administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions soit par un ou plusieurs actionnaires ou par un ou plusieurs tiers, soit par la société en vue d'une réduction de capital, mais en ce cas, avec le consentement du cédant. A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions est déterminé par voie d'expert désigné parmi ceux inscrits sur les listes des cours et tribunaux, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du Juge des Référés du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et sans recours possible. Les frais d'expertise seront pris intégralement en charge par l'éventuel acquéreur.

Si à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, la prolongation du délai peut être accordée, à la demande de la société, par ordonnance de référé du Juge des

Référés du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, l'actionnaire cédant et le cessionnaire dûment appelés. Cette ordonnance n'est pas susceptible de recours.

Dans le cas où le prix déterminé par expert n'aura pas l'agrément du cédant, celui-ci pourra renoncer à la vente, à sa seule convenance, à seule charge d'en informer la société par lettre recommandée A.R. dans la quinzaine de la notification du résultat de l'expertise.

Dans le cas où la société a donné son consentement à un projet de nantissement d'actions, ce consentement emportera agrément du cessionnaire en cas de réalisation forcée des actions nanties selon les dispositions légales en la matière, à moins que la société ne préfère, après la cession, racheter les actions en vue de réduire le capital dans le cadre et sous les conditions prévues par les articles 49-1 à 49-8 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, provisions ou bénéfices.

Elle s'applique aussi en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apport en numéraire.

Dans ce cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat stipulés au présent article s'exercent sur les actions souscrites et le délai imparti au conseil d'administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte ou non de maintenir celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la clôture de souscription.

Administration, Surveillance

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. En cas d'un seul actionnaire et de plusieurs administrateurs, le conseil sera composé d'au moins un administrateur de classe A et de deux administrateurs de classe B. La société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y inclus par voie de représentation), soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil, soit par la signature individuelle de l'administrateur en cas d'administrateur unique.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de septembre à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.»

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'exercice social commence le 1^{er} avril d'une année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 17. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42825. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152080/212.

(110176433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Ignis Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.474.

Monsieur James Alexander a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 31 Octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Ignis Global Funds SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011152303/14.

(110176614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

J.P. Barthelme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 34, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 34.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152304/10.

(110177072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Leumi Global Managers Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.896.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152307/10.

(110177099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Grands Magasins Porte Ouverte, Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 10.539.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg le 17 mars 2011

L'assemblée, à l'unanimité

pour autant que de besoin confirme administrateurs chaque fois pour un terme venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2014:

- M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, demeurant à Marxe Knupp L-5328 MEDINGEN,

- M. Jacquot SCHWERTZER administrateur de sociétés, demeurant à 51, rue d'Oetrange - L - 5360 SCHRASSIG
- M. Guy WOLTER, 6, rue Pierre d'Aspelt - L - 1142 Luxembourg
- Mme Diane DIEDERICH-WOLTER, 9, rue de Niederpallen - L- 8551 Noerdange

L'Assemblée nomme Mme Valerie Weber, comptable, demeurant professionnellement 40, Rangwee à L-2412 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2014.

Jacquot SCHWERTZER
Administrateur

Référence de publication: 2011153713/20.

(110179206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Sphinx Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.906.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sphinx Luxco A S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on September 30, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

There appeared

Vision Capital Partners VII LP, a limited liability partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, under number 975 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tom Storck, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), by way of the issuance of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), by way of the issuance of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred thirtyseven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), represented by one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five (137,765) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le septième jour du mois d’octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Sphinx Luxco A S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d’immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

Vision Capital Partners VII LP, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Guernesey, avec siège social au Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 975 (l’Associé Unique),

représentée par Maître Tom Storck, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765), par l'émission de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765), par l'émission de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765) représenté par cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq (137.765) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45659. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152184/161.

(110176538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Global Solutions

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Benjamin Wacker

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011152338/13.

(110177031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Long Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.144.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 octobre 2011 que:

- Monsieur Philippe SETTON, banquier, demeurant professionnellement à Genève (Suisse), Monsieur Lorenzo PIA-GET, conseiller fiscal, demeurant à Lausanne (Suisse), Monsieur Gérald CALAME, comptable, demeurant à Genève (Suisse) et Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg ont été reconduits aux fonctions d'administrateurs de la société.

- la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles De Gaulle, a été reconduite aux fonctions de commissaires aux comptes de la société.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011152609/22.

(110177272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.240.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Extrait du Procès Verbal du Conseil de Gérance de la Société tenu le 26 octobre 2011

Le Conseil de Gérance approuve le transfert du siège social de la Société de 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme
Yves Cacclin
Gérant B

Référence de publication: 2011152425/14.

(110177924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Elocaremi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 9, rue Villers.

R.C.S. Luxembourg B 164.444.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le trente août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel DEROUX, né à Ixelles (B), le 31 août 1936, demeurant à L-9657 Harlange, 9, rue Villers

2.- Monsieur David DEROUX, né à Etterbeek (B), le 29 mai 1966, demeurant à B-1470 Baisy-Thy, 7, Drève M. Davout.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ELOCAREMI" et sous l'enseigne commerciale de 4D Automotive.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune du Lac de la Haute-Sûre.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tout ce qui se rapporte directement ou indirectement en qualité d'agent ou de représentant à toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la création l'installation, l'exploitation, le commerce de systèmes de gestion de l'information et des composants matériels et logiciels de tels systèmes.

Elle pourra faire toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation. Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son entreprise et à lui procurer des marchandises et matières premières et à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société pourra réaliser son objet en tout lieux au Grand duché de Luxembourg ou à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux approprier.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (38.000.- €) divisé en soixante-seize (76) parts sociales de cinq cents euros (500.- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Daniel DEROUX, prénommé, quinze parts sociales	15
2.Monsieur David DEROUX, prénommé, soixante et une parts sociales	61
Total des parts: soixante-seize parts sociales	76

Toutes les parts ont été intégralement libérées moyennant un apport mobilier en nature, de sorte que la somme de trente-huit mille euros (38.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les éléments mobiliers:

- une PORSCHE 996 CARRERA 4 (Châssis numéro WPOZZZ99ZYS605421) valeur 30.500,- €.

- Une MERCEDES BENZ S400 CDI (Châssis numéro WDB2200281A159263) valeur 7.500,- €.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.400.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9657 Harlange, 9, rue Villers.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée:
 - Monsieur David DEROUX, prénommé, gérant technique,
 - Monsieur Daniel DEROUX, prénommé gérant administratif.

La société sera valablement engagée par la signature isolée de chaque gérant pour la gestion journalière et par la signature conjointe des gérants dans tous les autres cas.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Deroux, D. Deroux, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 31 août 2011 - WIL/2011/665. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 septembre 2011

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011152296/121.

(110176869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

UBS Target Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.795.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS TARGET FUND

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Peter Sasse

Director / Associate Director

Référence de publication: 2011152339/13.

(110177027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

VCEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 158.940.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil de gérance du 3 Octobre 2011:

- Mons. Klaus-Peter Marek de 4-8, Zeppelinstrasse, D-50667 Köln, Allemagne est nommé gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire, Mons. Matthias Unser avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011152341/13.

(110176564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

VCM Investment III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 138.056.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 3 Octobre 2011:

- Mons. Klaus-Peter Marek de 4-8 Zeppelinstrasse, D-50667 Köln, Allemagne est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mons. Matthias Unser avec effet au 1^{er} novembre 2011.
- Le mandat de Mons. Klaus-Peter Marek prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011152342/15.

(110176565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Architext, Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 65.568.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2011

Unique résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 13, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg vers 7, Rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg.

Référence de publication: 2011152396/11.

(110177885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Vica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 155.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152343/10.

(110177076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Sphinx Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.910.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sphinx Luxco B S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on September 30, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited liability partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, under number 975 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tom Storck, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), by way of the issuance of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), by way of the issuance of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred thirtyseven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), represented by one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five (137,765) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sphinx Luxco B S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

Vision Capital Partners VII LP, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Guernesey, avec siège social au Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 975 (l'Associé Unique),

représentée par Maître Tom Storck, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765), par l'émission de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765), par l'émission de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765) représenté par cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq (137.765) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45660. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152185/161.

(110176539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.571.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153856/9.

(110178984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.371.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153857/9.

(110178983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.
